



ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE

Modalités opérationnelles :

Pour assurer la continuité du service diverses mesures ont été prises notamment la contractualisation avec des prestataires de services :

- WISY et ACS'IT assurent le fonctionnement du système informatique et la surveillance du réseau avec télémaintenance et organisation d'astreinte 7J/7 24h/24 dans le cadre d'un contrat annuel.
- T2I assure le fonctionnement du système de réception des alarmes avec contrat de télémaintenance et organisation d'astreinte 7h/7 24h/24 dans le cadre d'un contrat annuel.
- ADISTA assurent une hot line technique avec intervention sur site dans les 4 heures sur l'ensemble de l'installation.

Pour garantir un fonctionnement 24h/ 24 et 7j/7 les salariés travaillent en cycles de manière à assurer une écoute sans interruption.

Des permanences et astreintes à domicile les jours fériés et en période estivale (15 juin au 15 septembre) sont organisées pour parer au remplacement d'appareils endommagés par les surtensions dues aux orages. Ces salariés sont indemnisés selon les dispositions de la Convention Collective appliquée dans l'établissement.

L'ensemble de ces charges sont mutualisées entre les plates-formes de Creuse et Corrèze et réparties au nombre d'abonnés.

Conventions entre les SIRMAD de la Fondation Partage et Vie

Dans un contexte d'activités relativement homogènes sur le fond, le développement historique mené à partir de la Corrèze sur les départements voisins de la Creuse, du Loir et Cher et de la Haute Vienne a induit au fil du temps le partage d'un certain nombre de charges communes aux différents SIRMAD. Il s'agissait de faire émerger des synergies qui procèdent actuellement de refacturations entre les sites.

En toute logique historique, c'est Corrèze Téléassistance qui porte actuellement le plus de charges refacturées. Il s'agit notamment des salaires de la gouvernance opérationnelle commune, mais aussi de « frais d'écoute ».

Salaires de la gouvernance.

La gouvernance managériale, administrative et technique est partagée avec les 3 autres sites de Partage & Vie. Les temps de travail des personnels partagés sont affectés à hauteur de 50% sur les activités entrant dans le champ d'activité régit par la DSP signée avec le Département de la Corrèze.

Les emplois des sites sont ceux de le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le



ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0061-DE

- ⇒ Directeur opérationnel et technique : CDI / 0.3 ETP sur DSP Creuse
- ⇒ Responsable informatique : CDI / 0.3 ETP sur DSP Creuse
- ⇒ Direction administrative : CDI / 0.3 ETP sur DSP Creuse

Mode de calcul des « frais d'écoute »

La plateforme de Guéret n'est pas ouverte les dimanches et les jours fériés. Le service est néanmoins assuré et les appels à traiter sont basculés et gérés par les autres plateformes Partage & Vie.

Quand les opérateurs des autres sites prennent en charge les appels (entrants ou sortants) des usagers de la Creuse, le coût unitaire de ces appels est refacturé au réel par le site « maître » de Partage & Vie qu'est Limoges.

Le coût unitaire d'un appel sur chaque plateforme est calculé en divisant l'ensemble des charges engagées par la plateforme pour gérer les appels par le nombre d'appels total passé sur l'année.

Le nombre d'appels est issu du module de gestion des appels.

Sur ces bases, le coût d'appel 2021 s'établit à 2,50 € pour les facturations de prestations entre sites.

Les plateformes Partage & Vie ont géré 33 402 appels pour le compte de DomoCreuseAssistance en 2021.

Les « frais d'écoute » facturés à DomoCreuseAssistance s'élèvent donc à 83 505 € en 2021 (cpte 611800).

De la même manière, des appels d'autres sites peuvent être gérés par DomoCreuseAssistance. C'est notamment le cas quand d'autres sites Partage & Vie sont en surcharge de flux : dans ce cas, les appels en surnombre sont basculés et traités sur le site de Partage & Vie de Guéret.

Cette souplesse est permise par la pluralité des sites P&V. Cette activité est refacturée selon les mêmes modalités par DomoCreuseAssistance au site « maître » P&V (Limoges). La valorisation se fait au coût d'appel.

Au coût de 2,50 € l'appel, les « frais d'écoute » refacturés sont chiffrés à 2 541 € pour 1 017 appels en 2021. Cette facturation constitue des recettes en atténuation dans les comptes de la DSP de la Creuse.

Compte-rendu de la situation des biens et immobilisations

Valeur comptable des biens de retour en fin de DSP

Les biens inscrits au bilan et concourant aux activités gérées dans le cadre de la DSP ont au 31/12/2021 une valeur d'acquisition de 1 894 576 euros.

Leur valeur nette au 31/12/2020 est de 596 979 euros.

A la fin de la DSP en cours, au 30/06/2025, la valeur nette de ces « biens de retour » serait en l'état actuel, au 31/03/2021, de 60 122 euros.